

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 54**

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« À défaut d'un accord de branche, les facteurs... *(le reste sans changement)*. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Même objet que l'amendement précédent.